



L'Association Canadienne des ergothérapeutes

Code de déontologie de l'ACE

Préambule

L'ergothérapie est une profession de la santé qui vise à promouvoir la santé et la qualité de vie par l'entremise de l'occupation. L'objectif principal de l'ergothérapie est d'habiliter les personnes à participer aux activités de la vie quotidienne. Les ergothérapeutes travaillent en collaboration avec des personnes de tous âges et de toutes capacités qui rencontrent des difficultés ou des obstacles à leur participation. Ces obstacles peuvent être dus à une déficience de la structure corporelle, à un changement de fonction ou à des obstacles dans l'environnement social et physique (adapté de l'Organisation mondiale de la santé).

Au Canada, l'ergothérapie est fondée sur les données probantes, car elle se concentre sur l'habilitation occupationnelle centrée sur le client, sur la base des renseignements fournis par la cliente ou le client et d'un examen critique des recherches pertinentes, du consensus des personnes avec l'expertise pertinente et de l'expérience passée (Association canadienne des ergothérapeutes et al., 2009).

L'ACE est une association professionnelle bénévole d'ergothérapeutes au Canada dont la mission est de faire progresser l'excellence en ergothérapie. La vision de l'ACE est que tous les Canadiens apprécieront l'ergothérapie et y auront accès.

L'ergothérapie repose sur un ensemble de valeurs qui concernent l'occupation et comment l'occupation affecte et est affectée par la personne et l'environnement dans lequel elle vit. Les ergothérapeutes estiment que la santé ne se résume pas à l'absence de maladie et qu'elle est fortement influencée par le choix et le contrôle des activités quotidiennes. L'ergothérapie est centrée sur la cliente ou le client (ACE, 2002).

Code de déontologie

Les membres de l'ACE sont tenus de respecter le code de déontologie, les règlements et les politiques de l'Association. Si la pratique des membres ou associés de l'ACE est régie par un organisme de réglementation, le code de déontologie de l'organisme de réglementation prévaudra sur le présent code. L'objectif du code de déontologie de l'ACE est d'atteindre et de maintenir des normes élevées d'intégrité professionnelle à l'égard de la clientèle, des collègues, des partenaires, des parties prenantes, du public et de l'ACE. Le code décrit la conduite attendue de tous les membres de l'ACE qui pratiquent l'ergothérapie, y compris ceux qui participent aux services directs à la clientèle, à la gestion, à

Révisé en novembre 2018

© L'Association Canadienne des ergothérapeutes/Canadian Association of Occupational Therapists,
Ottawa

l'administration, à l'éducation, à la recherche et/ou aux affaires. Toute action qui va à l'encontre de l'intention et de l'objectif du code de déontologie est considérée comme contraire à l'éthique.

Attentes des membres à l'égard de l'ergothérapie :

L'ACE attend de ses membres qu'elles et ils :

- exercent leur profession avec intégrité, responsabilité, transparence et respect d'autrui;
- reconnaissent la diversité et respectent le principe d'équité;
- utilisent une communication professionnelle avec la clientèle, les collègues, les partenaires et les parties prenantes;
- valorisent et respectent le droit des clientes et clients à l'autodétermination dans leur prise de décision en fonction de leurs besoins, de leurs valeurs et des ressources dont ils disposent;
- valorisent et respectent les droits des clientes et clients à être traités avec respect et dignité dans un environnement sécuritaire et sans jugement;
- garantissent la confidentialité des informations personnelles;
- reconnaissent et gèrent les questions liées aux conflits d'intérêts;
- maintiennent un niveau de compétence professionnelle afin de fournir un service de haute qualité;
- respectent les exigences législatives et les codes de déontologie établis par les organismes provinciaux de réglementation de l'ergothérapie (le cas échéant) et les autres organismes envers lesquels les membres ont des obligations (p. ex. employeuse, employeur, établissement);
- contribuent à la collaboration interdisciplinaire et au développement de partenariats afin d'améliorer le rendement occupationnel de la population desservie;
- comprennent et gèrent les implications éthiques dans tous les domaines de la pratique, y compris la recherche;
- participent à une formation professionnelle continue tout au long de leur carrière et appliquent à leur travail professionnel de nouvelles connaissances et compétences fondées sur les meilleures données disponibles;
- promeuvent la profession auprès du public, des autres organismes professionnels et des pouvoirs publics aux niveaux régional, provincial et fédéral; et
- contribuent au développement et/ou à la diffusion des connaissances professionnelles.

Attentes des membres à l'égard de l'ACE et de la profession :

L'ACE attend de ses membres qu'elles et ils :

- utilisent le Cadre canadien pour une pratique éthique de l'ergothérapie au Canada (ACE, 2006) pour réfléchir à leur pratique et la développer;
- s'inspirent du Profil de la pratique des ergothérapeutes au Canada (ACE, 2012) pour déterminer les compétences nécessaires pour atteindre et promouvoir l'excellence en ergothérapie;
- respectent l'intégrité et les règlements de l'ACE (ACE, 2016) lorsqu'ils interagissent au sein de l'Association ou en son nom; et
- soutiennent les initiatives de l'ACE.

Révisé en novembre 2018

© L'Association Canadienne des ergothérapeutes/Canadian Association of Occupational Therapists,
Ottawa

Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez communiquer avec le bureau national de l'ACE au 1-800-434-2268.

Expectations of members regarding CAOT and the profession:

Références

L'Association Canadienne des ergothérapeutes. (2016). Règles et règlements. Ottawa, Ontario, Canada : Auteur.

L'Association Canadienne des ergothérapeutes. (2002). Enabling Occupation: An Occupational Therapy Perspective, Revised Edition, Ottawa: Author.

L'Association Canadienne des ergothérapeutes. (2012). Profil de la pratique de l'ergothérapie au Canada. Extrait de www.caot.ca le 10 décembre, 2017.

L'Association Canadienne des ergothérapeutes. (2006). Le Cadre pour un pratique éthique de l'ergothérapie au Canada. Extrait de www.caot.ca (section pour les membres) le 3 avril, 2018.

L'Association Canadienne des ergothérapeutes et al. (2009), Joint Position Statement on Evidence- based Occupational Therapy. Extrait le 3 avril 2018 de <http://www.caot.ca/default.asp?pageid=156>.

Fédération mondiale des ergothérapeutes. www.who.int

Révisé en novembre 2018

© L'Association Canadienne des ergothérapeutes/Canadian Association of Occupational Therapists, Ottawa